SAINT-MANDÉ
CRESCO ET FLORESCO

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE SAINT-MANDE

VAL-DE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de membres
du Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35
Membres présents : 25
Membres représentés : 10
Membre absent : 0

OBJET : APPROBATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'AFFERMAGE POUR LES ACCUEILS MAISON DU BOIS 1 ET 2

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le quinze décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le neuf décembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.
Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Matthieu STENCEL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Thomas BOULLE, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, Mme Séverine FAURE, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, Mme Geneviève TOUATI.

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Alain ASSOULINE pouvoir donné à M. Julien WEIL.
Mme Eveline BESNARD pouvoir donné à Mme Caroline QUERON.
M. Dominique PERRIOT pouvoir donné à M. Thomas BOULLE.
M. Patrick BEAUDOUIN pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT.
Mme Tiffany CULANG pouvoir donné à M. Rydian DIEYI.
M. Olivier DAMAS pouvoir donné à Mme Caroline QUERON.
Mme Nathalie COHEN pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON-BOYER.
M. Cédric BACH pouvoir donné à Mme Christine SEVESTRE.
M. Béatrice DORRA pouvoir donné à Mme Léna ETNER.
M. Luc ALONSO pouvoir donné à M. Marc MEDINA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20221215-DEL-2022-23-DE
Date de télétransmission : 28/12/2022
Date de réception préfecture : 28/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

DEL N° 23 : APPROBATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'AFFERMAGE POUR LES ACCUEILS MAISON DU BOIS 1 ET 2

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis émis par le Comité Technique sur le projet envisagé par la Commune de délégation de service public relative à la gestion de l'établissement d'accueil « La Maison du bois » en date du 2 décembre 2022,

VU le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à une Délégation de service public relative à la gestion de l'établissement « La Maison du Bois » établi au titre de l'article L.1411-4 du C.G.C.T,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite aujourd'hui déléguer à nouveau une des structures de son territoire, la Maison du Bois (halte-garderie et multi-accueil) afin d'assurer une pluralité des modes de garde et de promouvoir ainsi une émulation entre les différents types d'accueil,

CONSIDÉRANT que l'actuelle Délégation de Service Public sous forme d'affermage attribuée à Liveli pour la Maison du Bois 1 prend fin le 19 août 2023 et celle de la Maison du Bois 2 le 26 août 2023,

VU l'avis émis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 24 novembre 2022,

VU l'avis favorable émis par la Commission Municipale Familles, petite enfance, vie scolaire et périscolaire réunie le 30 novembre 2022,

A P R E S E N A V O I R D E L I B E R E

Abstentions : 4 *Mme Léna ETNER, Mme Béatrice DORRA, M. Pierre LOULERGUE, M. Stéphane ROBIN.*

Pour : 31 *M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Thomas BOULLE, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, M. Dominique PERRIOT, Mme Caroline QUERON, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES , M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, M. Luc ALONSO, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, Mme Geneviève TOUATI.*

APPROUVE le renouvellement du recours à une délégation de service public relative à la gestion de l'Etablissement « La Maison du bois » sur la Commune pour une durée de 5 ans à compter de la date indiquée dans le courrier de notification adressé au délégataire.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de passation d'une délégation de service public et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure ainsi qu'à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette délégation de service public.

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20221215-DEL-2022-23-DE
Date de télétransmission : 28/12/2022
Date de réception préfecture : 28/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Matthieu STENCEL

Le Maire
Julien WEIL

VILLE DE SAINT-MANDE
Val-de-Marne

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20221215-DEL-2022-23-DE
Date de télétransmission : 28/12/2022
Date de réception préfecture : 28/12/2022

Accusé de réception en préfecture
094-219400678-20221215-DEL-2022-23-DE
Date de télétransmission : 28/12/2022
Date de réception préfecture : 28/12/2022